

Membres	7
Présent(s)	3
Audio/visioconférence	3
Représenté(s)	0
Quorum	5

### SÉANCE DU 24 FEVRIER 2022

Présents au siège : Monsieur Salah KOUSSA, Président du Conseil d'administration, Monsieur Antoine BREINING et Monsieur Bernard MATTER

Présents en visio : Madame Françoise BENOIT, Madame Suzanne BROLLY et Madame Nathalie JAMPOC-BERTRAND,

Assistaient en outre : Monsieur Jean-Bernard DAMBIER (Directeur général), Monsieur Jean-Baptiste MALINGRE (Secrétaire général), Madame Céline ROUSSEAU (Directrice du Pôle Gestion Locative et Relation Client), Monsieur Vincent SCHAAF (Directeur du Pôle Patrimoine et Développement), Madame Evelyne BRONNER (Directrice du Développement et de l'Investissement) et Madame Laura SCHELLINGER (Assistante de Direction)

Absents et excusés : Madame Anne BOUCARD

---

Le Bureau,  
Vu le rapport du Directeur général  
Vu l'avis de France Domaine du 7 décembre 2021  
Délibère :

**B/2022/002 : Strasbourg - Starlette 4 - ZAC Deux Rives - Route du Petit Rhin : Construction de 47 logements. Modification des éléments du programme**

Il est décidé :

1. D'autoriser l'acquisition d'un volume au sein du projet sis Route du Petit Rhin - Starlette StarDock St4 -ZAC SPL Deux Rives, d'une contenance de 3 917,52 m<sup>2</sup> de surface plancher et les droits d'usages pour 31 places de stationnement, pour un montant de 1 713 492,91 € TTC auprès de la SPL Deux Rives, montant indexé le cas échéant sur l'évolution de l'Indice du Coût de la Construction.

Il est considéré comme acceptable une tolérance de +/- 5 % d'évolution de la charge foncière et d'adapter le prix en conséquence

2. D'approuver la mise en place d'une convention de co-maitrise d'ouvrage entre Ophéa, Opidia et la Société Publique Locale SPL Deux-Rives pour la phase travaux.
3. D'autoriser le programme de travaux du commerce en RDC, d'environ 500 m<sup>2</sup> de SDP pour un prix de revient prévisionnel de 446 249 € HT soit 530 455 € TTC (charge foncière comprise).
4. D'autoriser Monsieur le Directeur général à signer tout acte afférent.

Ce point de l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

Le Directeur général,  
Jean-Bernard DAMBIER  
Pour extrait conforme